



**COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
du 6 JUIN 1999**

Etaient présents :

Gérard BLANDIN, Christian BOISEAUX, Jacky BOUVARD, Bruno CLAEYSSSENS, Jean François CLAPE, Jean Louis CORGIER, Claude EBRARD, Didier EXIGA, Michèle LAPLAGNE, Tifenn LEBORGNE, Hervé MASSE, Françoise MOCELLIN, Jean Michel PAYOT, Denis POITEVIN, Marion VARNER, Gérard VIEUX et Richard WALBEC

Etaient excusés :

Robert MAJENTI et Olivier BURGHELLE (pouvoirs à Gérard BLANDIN)

Armelle PAGET GOY (pouvoirs à Jacky BOUVARD)

Gilles MARTEAU (pouvoirs à Hervé MASSE)

Yves GILLES

Assistaient à la séance :

Jean François ALEXANDRE, Président de la Ligue d'Auvergne

Alain BADINO, Président de la Ligue du Sud Est

Claude BABEN, Président de la Ligue Midi Pyrénées

Yannick PROVOST, Président de la Ligue de Provence

Marc PILLET, Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté

Michel AMBAL, Directeur Technique National

Stéphane VIEILLEDENT, Cadre Technique

Alain DEDIEU, Cadre Technique

Gilles MERCIER, Commission Cerf Volant

Karen et Sophie, Secrétariat Fédéral

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux participants et plus particulièrement aux deux nouveaux membres du Comité Directeur : Claude EBRARD et Bruno CLAEYSSSENS

1. Approbation du Compte rendu de la réunion du 30 janvier 1999

- Michèle LAPLAGNE demande une modification sur la formulation de la question soumise au vote 6

"est-on d'accord pour que se soit l'entraîneur, qui a été désigné, et lui seul, qui sélectionne l'équipe de France, la propose au DTN et au Bureau et que le DTN a un droit de veto sur cette liste, puisque d'après les textes du Ministère c'est lui le dernier décideur ?"

La question formulée de cette façon ne reflète pas la question posée pour le vote.

La phrase sera reformulée ainsi : "est-on d'accord pour que se soit l'entraîneur, qui a été désigné, et lui seul, qui sélectionne l'équipe de France, la propose au DTN et au Bureau ?"

- Jean François CLAPE souhaite également reprendre le chapitre 7 de ce compte-rendu

La phrase : "... Aujourd'hui, parmi les accidentés, 10 % ont moins de 2 ans de pratique et 45 % ont 3 ans et plus de pratique. C'est un fait nouveau..." sera reprise comme suit :

"parmi les accidentés, les pilotes qui ont moins de 2 ans de pratique ont moins de 10% d'accidents rachidiens. Pour les accidentés qui ont 3 ans et plus de pratique du parapente, on arrive à 45% d'accidents rachidiens".

⇒ L'approbation de ce compte-rendu est donc remise au Comité Directeur du mois d'octobre de façon à effectuer les deux modifications demandées.



2. Election du Président de la Commission Nationale des Sites

Hervé MASSE quitte la fonction de Président de la Commission Nationale des Sites, comme annoncé lors de la dernière réunion de la Commission des Sites et à l'Assemblée Générale de la FFVL.

Bruno CLAEYSSSENS se présente comme candidat.

⇒ VOTE 2 : souhaitez-vous élire Bruno CLAEYSSSENS comme Président de la Commission Nationale des Sites ?

22 voix exprimées : 21 OUI - 1 ABSTENTION

Gérard BLANDIN précise que Bruno CLAEYSSSENS, de par sa nomination, devient membre du Bureau Directeur. Le vote est demandé pour confirmer l'approbation du Comité Directeur.

⇒ VOTE 3 : Etes-vous d'accord pour que le Président de la Commission des Sites devienne membre du Bureau Directeur ?

22 voix exprimées : 22 OUI

3. Restructuration de la Commission Communication de la FFVL

La Communication étant un domaine très vaste qui représente l'avenir, il devient nécessaire de se structurer.

Gérard BLANDIN présente le projet.

La communication comprend deux grands axes :

- la communication interne (Vol Passion, internet, minitel, le secrétariat fédéral, les ligues, les actions fédérales...)
- la communication externe (médias, production d'images, événements...)

Le Secrétaire Général aura en charge de développer la communication interne à l'usage des licenciés. Pour ce faire, il devra s'entourer des personnes compétentes dans chaque domaine : internet, minitel...

La communication externe sera sous la responsabilité du Président Gérard BLANDIN.

Une cellule opérationnelle sera créée : Jean Louis CORGIER sera plus particulièrement en charge des relations presse/médias. Il sera assisté des deux entraîneurs nationaux, Yves GOUESLAIN et Didier MATHURIN, chargés des Equipes de France et de Gilles MERCIER qui représentera les cervolistes. L'axe prioritaire de cette cellule étant la recherche de partenaires et la reconnaissance de l'activité.

⇒ VOTE : êtes-vous d'accord pour qu'il n'y ait plus de Président de la Commission Communication mais une cellule opérationnelle chargée de la Communication ?

22 voix exprimées : 21 OUI - 1 ABSTENTION



4. Présentation de la politique de la Commission Technique Internationale.

Marion VARNER présente l'axe prioritaire de la Commission Technique Internationale : L'HARMONISATION EUROPEENNE.

Il souligne qu'actuellement l'harmonisation se situe principalement sur les tests en vol pour l'homologation des parapentes.

A court terme il deviendra important que cette harmonisation débouche sur des domaines plus vastes tels que :

- la formation
- les sites
- la compétition
- les assurances

5. Restructuration des Commissions Compétitions Delta, Parapente et Cerf Volant

- Jean Michel PAYOT présente le projet :

Actuellement le responsable de la commission des compétitions delta est démissionnaire et il n'existe pas de commission compétitions pour le cerf volant.

De cette situation doit émerger une nouvelle organisation.

Il est proposé de regrouper les trois disciplines en une seule commission : la commission des compétitions et de ne nommer qu'un seul Président. Celui-ci devra veiller à la cohérence des décisions prises. Il sera le garant de l'unité des trois disciplines.

Le Président sera secondé par trois personnes ayant un profil technique et organisationnel qui devront gérer chacune une commission :

- représentant des élus régionaux,
- organisation des compétitions, des championnats
- établissement des règlements

Jean Michel PAYOT conclut son exposé en précisant que ces trois personnes se sont pas forcément élues au comité directeur actuellement mais qu'à court terme elles le deviendront.

- Un débat s'installe alors car les avis sont partagés : ne vaut-il mieux pas regrouper l'ensemble des commissions autour de chaque activité ? Après discussions il apparaît que cette approche risque de sectoriser chacune des disciplines.

Aussi, le projet de restructuration de la compétition tel que présenté par Jean Michel PAYOT semble la solution la plus adéquate.

⇒ VOTE : êtes-vous d'accord pour qu'il n'y ait qu'une personne qui représente la commission des compétitions ?

22 voix exprimées :



Jean Michel PAYOT se présente à ce poste.

⇒ VOTE : Etes vous d'accord pour nommer Jean Michel PAYOT, Président de la Commission des Compétitions ?

22 voix exprimées : 22 OUI

6. Présentation du projet CERF VOLANT 2000

Jean Michel PAYOT fait une première présentation de ce qui peut/doit devenir un projet majeur de la FFVL dans les années à venir : inculquer la culture de l'air par le biais de l'Education Nationale et notamment auprès des élèves du primaire.

Pour ce faire, le cerf-volant semble très adapté : absence de risque, possibilité de toucher de très jeunes élèves (impossible pour les autres disciplines du vol libre), aspects variés du cerf-volant (fabrication, artistique, vol...).

Ce projet, jugé prioritaire, apparaîtra de manière forte dans le budget de l'an 2000. Il s'appuiera sur les ressources techniques : la commission formation, la commission technique cerf-volant.

Jean Michel PAYOT précise, pour conclure, que l'une des premières actions de ce projet sera de susciter l'envie auprès des enseignants.

Tifenn LE BORGNE est étonnée que la commission cerf-volant n'ait pas été consultée pour ce projet. Elle précise qu'isoler le cerf-volant du projet "vol libre 2000" n'est pas une bonne démarche.

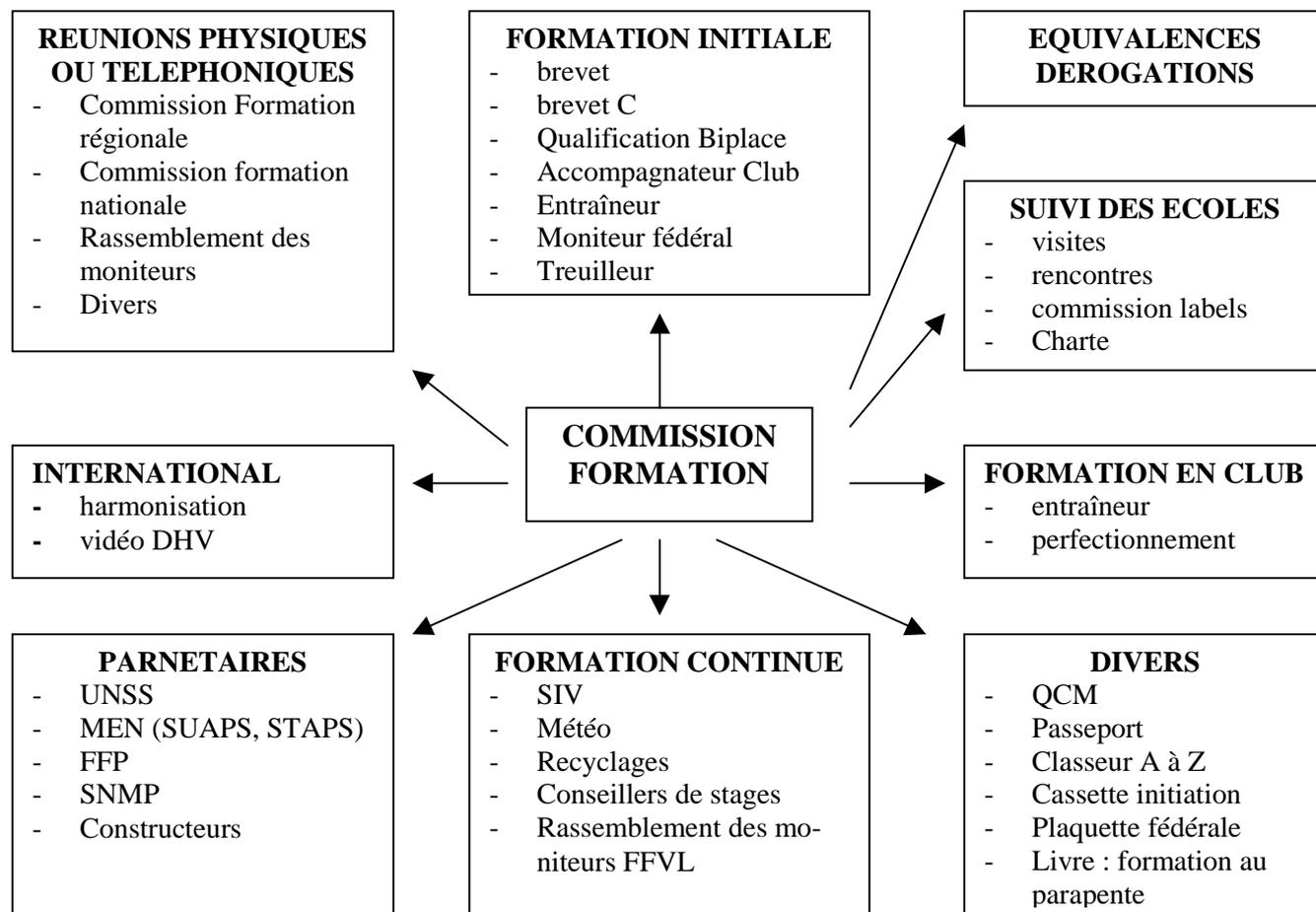
⇒ VOTE : Souhaitez-vous concrétiser le projet "cerf-volant 2000"

22 voix exprimées : 20 OUI - 1 NON - 1 ABSTENTION



7. Présentation des grandes orientations de la Commission Formation

Jacky BOUVARD présente la constitution de sa commission sous forme de schéma



8. Les relations Fédération Française de Parachutisme - FFVL

Rappel concernant la carte compétiteur : conformément à la convention existante, délivrance de la carte compétiteur aux licenciés FFP titulaires du brevet C FFP

Quatre propositions ont été faites pour un début de rapprochement des deux Fédérations.

1. Le brevet A FFP n'a pas de correspondante FFVL (niveau inférieur au brevet de pilote)
Equivalence des brevets B FFP = brevet de pilote FFVL et brevet C FFP = brevet de pilote confirmé FFVL
2. Réciprocité des assurances : reconnaissance des élèves ayant commencé leur initiation dans une école FFP et souhaitant poursuivre leur progression dans une école FFVL. Un courrier doit être fait aux écoles en ce sens précisant toutefois l'obligation de souscrire la cotisation fédérale
3. Qualification biplace F.F.P. pas reconnaissance par la F.F.V.L.
4. Monitorat fédéral F.F.P. pas reconnaissance par la F.F.V.L.

Les quatre propositions sont acceptées par le Comité Directeur.

VOTE : 22 OUI



9. La F.F.V.L. organisme de Formation.

- Alain DEDIEU présente le projet.

Actuellement, le coût des formations fédérales (monitorat, qualification biplace, stages SIV, etc.) est supporté par les pilotes en formation mais aussi par la F.F.V.L., via sa commission formation, qui prend en charge une partie du coût global.

Ces formations permettent aux pilotes souhaitant devenir Professionnel des allègements sur le BEES 1^{er} degré.

Par conséquent, l'évolution du brevet d'Etat doit tenir compte des compétences acquises lors de formations antérieures (activité bénévole, qualifications fédérales).

Donc, la F.F.V.L. doit avoir un rôle prépondérant dans l'avenir des formations et a un grand intérêt à former les futurs professionnels de l'activité vol libre.

Si la fédération devient organisme de formation cela aura pour conséquence :

- une modification du mode de financement de la formation,
- une aide éventuelle aux demandes d'emploi à l'accession aux formations des métiers du vol libre,
- d'assurer une plus grande qualité de la formation (ayant des moyens supplémentaires),
- de prendre place dans la formation des actuels BEES,
- de pérenniser des postes de cadres techniques fédéraux dans le temps.

Bien entendu, cela implique des contraintes, principalement :

- une déclaration de l'organisme auprès les instances compétentes (Etat et Région)
- l'établissement de différentes conventions avec les pouvoirs publics ainsi que des contrats de formation professionnelle pour les stagiaires
- la tenue d'une comptabilité selon les principes et méthodes définis par le code du commerce.

Alain DEDIEU clôt la présentation du dossier en précisant qu'actuellement de plus de plus de Fédérations Sportives sont Organisme de Formation (ainsi que quelques Ligues de Vol Libre).

- Un débat s'instaure : ce projet sera-t-il suffisamment rentable à la Fédération pour compenser les contraintes et la charge de travail supplémentaire que cela va occasionner ?

⇒ Les éléments n'étant pas tous réunis, le Comité Directeur souhaite, par un vote, que l'étude de ce dossier "F.F.V.L. Organisme de Formation" soit poursuivie et qu'il soit soumis à la réunion du 9 octobre 1999.

VOTE : 22 OUI



10. Les nouveaux panneaux fédéraux.

Stéphane VIEILLEDENT présente le projet.

Depuis 1993, la F.F.V.L. a décidé d'uniformiser les panneaux sur l'ensemble des sites gérés par les associations affiliées. La Commission des Sites gère un budget spécifique pour les panneaux sites. Environ 750 panneaux ont été fournis en 5 ans.

Ces panneaux s'usent (soleil, dégradations, etc.), certains sont déjà à remplacer. Il doit d'être envisagé leur changement et l'équipement des nouveaux sites (actuellement, il n'en reste plus en stock). Aussi, il est prévu une réédition.

Stéphane VIEILLEDENT propose deux solutions (projet annexé : "les panneaux sites F.F.V.L.).

⇒ Le Comité Directeur donne l'aval à la Commission des Sites pour choisir la meilleure solution.

11. L'Assemblée générale de la FFVL à Toulouse

Lors du précédent Comité Directeur un dossier a été présenté pour que l'A.G. de la F.F.V.L. se déroule en 2000 à Toulouse, conjointement avec celle de la FFVV.

Claude BABEN annonce au Comité que ce projet a avorté n'ayant pas obtenu la subvention du Conseil Régional.

En conséquence l'A.G. de la F.F.V.L. aura lieu à LYON en 2000.

12. Présentation d'un complément d'information sur les assurances fédérales.

Après que Gérard BLANDIN eut rappelé la méthode qui préside aux négociations avec les assureurs – il n'est pas seul à négocier, mais il conduit un groupe comprenant Marion VARNER, avocat, membre du comité directeur de la F.F.V.L., Daniel RIGHI avocat de la F.F.V.L. et, jusqu'en 1997, Madame Marie-Christine ACCART, (directrice administrative et financière)¹ – le trésorier explique à l'aide d'un dessin simple les répercussions des rentrées d'assurance sur l'ensemble des recettes de la FFVL jusqu'en 1997 – chaque franc encaissé au titre de l'assurance responsabilité aérienne, de l'individuelle accident ou des options d'assurances complémentaires, étant reversé au courtier de l'assureur.

A partir de ce même dessin, il montre les implications depuis le 1/10/97 de la forfaitisation obtenue des primes de l'assureur AXA GLOBAL RISK – les primes concernant MONDIAL ASSISTANCE (assistance et rapatriement), EUROPEENE DE PROTECTION JURIDIQUE (défense et recours), GENERALI (flotte automobile), AXA (responsabilité civile terrestre) n'entrent pas dans le forfait – avec les avantages et les inconvénients de cette forfaitisation.

L'ensemble des membres du comité directeur s'accorde pour estimer l'explication claire. Richard WALBEC précise que s'il a bien compris le mécanisme, il souhaite interroger le trésorier hors séance pour le pas allonger les débats, sur un point particulier qu'il désire approfondir. Il prendra contact directement avec Christian BOISEAUX.

¹ Le trésorier sera associé aux prochaines négociations pour le renouvellement de nos contrats d'assurance, négociations qui commenceront à l'automne prochain.



13. Questions diverses.

⇒ Point sur les compétitions delta

Denis POITEVIN avise le Comité Directeur de plaintes de compétiteurs et d'organiseurs de compétitions sur la mise à jour du minitel. Sylvain, en charge de ce service au secrétariat, a averti le BD du problème de la réception tardive, ou la non réception, de certains résultats de compétitions.

Denis POITEVIN informe que Dominique CHAUVET se propose, moyennant finances, de faire le suivi des compétitions delta (résultat sur minitel...)

Le Comité Directeur donne son accord sur le principe. Concernant la rémunération, il sera pris contact avec Dominique CHAUVET.

⇒ Décisions administratives, clubs proposés à l'affiliation définitive.

Les associations ayant plus de 6 licenciés sont affiliées définitivement. Les autres associations seront représentées au comité directeur du 9 octobre 1999 (liste en annexe).